

Base des expériences éducatives

Fiche de saisie

Faites nous connaître votre expérience en remplissant cette fiche

Nom : GRANADO / MASSOT-FILLARD
Prénom : Maria / Céline
Fonction : Infirmière départementale / Psychologue clinicienne CPI
Organisme : Direction Départementale de la PJJ de la Drôme
Adresse : 1, rue Rossini – 26000 VALENCE
Tél : 04 75 56 87 46
Email : maria.granado@justice.fr

Repérer et valoriser des expériences éducatives et pédagogiques réalisées dans le champ de la protection de la jeunesse pour les mettre à disposition des différents professionnels

Ces expériences peuvent être mises en œuvre par des services éducatifs de la PJJ, du secteur associatif habilité et les différentes institutions partenaires, mais aussi dans le cadre de la formation par les pôles territoriaux de formation.

Une expérience éducative ou pédagogique est une réalisation qui a été pensée par un ou plusieurs professionnels pour répondre à une situation particulière. Elle est significative au regard de l'activité professionnelle, dans le sens où elle se différencie des pratiques habituelles. Cette action ou cette réalisation peut s'inscrire soit dans une perspective « micro » (technique d'entretien, apprentissage...) soit dans une perspective « macro » (réalisation d'un dispositif en réseau...).

Si vous êtes partie prenante d'une expérience dans le domaine de l'action éducative ou pédagogique, nous vous invitons à la décrire selon la grille proposée pages 2, 3, 4 et 5.

Nous vous invitons à joindre au dossier tous documents nous permettant de mieux connaître votre action.

*Pour établir tout contact, se procurer la fiche et le manuel d'utilisation,
la retourner remplie et la modifier,
obtenir des renseignements complémentaires*

Coordinateurs :

Géraldine Gourbin, animatrice du système d'information,
email : Geraldine.Gourbin@justice.fr, tel : 01 47 95 78 40

Gilles Raymond, chargé d'études,
email : Gilles.Raymond@justice.fr, tel : 01 47 95 78 22

Site intranet : <http://intranet.cnfe-sc.intranet.justice.fr>

Intitulé de l'action :

Maison des adolescents – Réalisation d'un dispositif en réseau

Type d'action : Soins – Prise en charge conjointe

Type d'établissement : Hébergement, centres de jour, milieu ouvert

Public visé : Adolescents en grande difficulté pris en charge par les services du secteur public et associatif habilité (cf liste en annexe)

Sexe : Féminin et masculin

Tranches d'âge : 13 – 20 ans

Statut des jeunes : Mineurs et jeunes majeurs scolarisés, en insertion sociale, en insertion professionnelle

Date de démarrage – Durée :

15/11/2001 : début du travail en partenariat

15/11/2004 : signature de la convention cadre

En cours : élaboration de conventions spécifiques

Localisation géographique de l'action :

La maison des adolescents est localisée à Valence dans le centre hospitalier général, elle couvre le Département de la Drôme + limitrophe Ardèche

Budget – Subventions :

Le coût total de la structure s'élève à un million d'euros, les personnels, frais de fonctionnement, construction du nouveau bâtiment inclus.

Ce budget est constitué pour moitié de moyens redéployés du Centre Hospitalier Spécialisé et pour l'autre moitié de crédits accordés par l'Agence Régionale de l'Hospitalisation.

Contexte d'émergence :

1/ le manque d'équipement :

En 2003, la Drôme est le seul département de la Région Rhône-Alpes à manquer d'un dispositif de prise en charge spécifique concernant la souffrance psychique des adolescents. Dans le cadre du Schéma Départemental Enfance Famille, dès janvier 2004, un groupe de travail étudie la mise en place d'un tel dispositif qui est par ailleurs retenu comme une priorité dans le projet d'Etablissement du Centre Hospitalier Spécialisé du Valmont.

2/ l'hospitalisation :

- En **psychiatrie infanto-juvénile** : Délocalisée à Romans (distante de 25 kms au Nord de Valence) pour les adolescents de moins de 16 ans atteints de troubles mentaux avérés. Ce service dispose en tout et pour tout de **6 lits pour l'ensemble des départements Drôme et Ardèche**.
- En **pédiatrie** : Centres hospitaliers de Valence, de Romans, et de Montélimar (60 Kms au sud) , notamment pour les enfants et adolescents suicidaires.
- En **services de psychiatrie adultes** : pour les adolescents de plus de 16 ans.

3/ Prise en charge en soins ambulatoires:

Alors que les adolescents constituent un public spécifique, leur prise en charge en ambulatoire reste trop « classique », disséminée sur **sept centres médico-psychologiques**, sans concentration de moyens nécessaires ; en effet les temps médicaux et soignants qui y sont affectés restent insuffisants pour assurer le suivi des situations.

4/ une nécessité reconnue de travail en réseau :

Afin de pallier au manque de prise en charge coordonnée entre les différentes structures publiques et associatives, ce projet s'ouvre à la logique de réseau : Protection Judiciaire de la Jeunesse, Education Nationale, Conseil Général, Municipalités, Points Ecoute Jeunes, Centres Hospitaliers Généraux...

Pendant trois ans ont lieu des rencontres régulières de travail avec la motivation de développer une connaissance et une reconnaissance des institutions, des acteurs de terrain, de clarifier leur identité et positionnements professionnels.

Présentation de l'action :

Le binôme infirmière - psychologue PJJ, sous l'impulsion de leur hiérarchie respective, se mobilise dès le début de ce projet en participant systématiquement aux réunions de création et de mise en place de la Maison des Adolescents et dans le même temps, à l'élaboration et à la rédaction d'une convention constitutive Centre Hospitalier Spécialisé du Valmont – Direction départementale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse de la Drôme.

Objectifs fixés :

- 1/ Assurer une prise en charge coordonnée et globale de la santé des adolescents sur les plans familial, social, psychologique.
- 2/ Prendre en compte la spécificité des problématiques psychiques des adolescents accueillis par la PJJ.
- 3/ Mobiliser des équipes et partager des pratiques professionnelles.
- 4/ Préparer les hospitalisations en amont.

Procédure d'évaluation

Elle est prévue dans la **convention spécifique** en cours d'élaboration. Il s'agit d'une évaluation annuelle partagée, écrite, qualitative et quantitative dont les critères proposés sont les suivants :

- Nombre d'adolescents suivis, leur âge, origine de la consultation
- La nature de la prise en charge par la Maison des Adolescents
 - consultation auprès d'un pédopsychiatre
 - consultation auprès d'une psychologue
 - Centre d'Action Thérapeutique à Temps Partiel
 - Psychothérapies
 - Suivi social
 - Accompagnement éducatif
 - Orientation vers une hospitalisation
- La nature du travail avec les familles

Articulation Maison des Adolescents – Protection Judiciaire de la Jeunesse :

Deux types de réunions pluri et interdisciplinaires :

- 1 / Réunions de synthèse concernant des situations cliniques
- 2/ Evaluations intermédiaires de fonctionnement partenarial trimestrielles ou semestrielles

Hypothèses :

- Evolution en réseau de santé au sens des dispositions de l'article 6321-1 du Code de la Santé Publique.
- Etude en CROSM en Novembre 2005, d'une ouverture de 10 lits supplémentaires en pédopsychiatrie pour le département.
- Mobilité géographique de l'Equipe de la Maison des Adolescents pour des réunions de synthèses départementales.

Personnels impliqués :

Pour la PJJ :

Directeur Départemental, Directeurs de service, Psychologue et Infirmière, Educateur CPI et CAE, Secrétaire de direction

Pour la MDA : La majorité des personnels provient du milieu psychiatrique ; ils ont tous déjà travaillé en secteur infanto-juvénile et / ou au contact d'adolescents. 2,5 ETP pédopsychiatre.

2 psychologues : l'une a travaillé de nombreuses années dans l'Essonne dans une structure ambulatoire à des prises en charge en individuel d'adolescents en difficulté ; l'autre a travaillé en Centre Médico -Psychologique infanto-juvénile avec l'expérience de prise en charge de groupes d'adolescents.

5 infirmiers, 1 cadre santé, 2 éducatrices, 1 assistante sociale finalisant un DU « Adolescents difficiles ».

Partenaires : Institution(s) promotrice(s) – Organisme(s) gestionnaire(s) – Organisme(s) financeur(s)

Centre Hospitalier Spécialisé du Valmont (26)
Centre Hospitalier Général de Valence
DDASS de la Drôme
DDRASS Rhône-Alpes

Bilan :

- Signature convention cadre
- En cours : élaboration d'une convention spécifique CPI / CAE
- Partenariat de terrain satisfaisant
- Disponibilité accrue des professionnels du service de pédopsychiatrie

Outils : Media – Equipement – Locaux

- Un service neuf dans le Centre Hospitalier Général, couplé avec un Centre Médico Psychologique
- Un Centre d'Activité Thérapeutique à Temps Partiel.
- Médias en cours ou en projet : tai-chi-chuan, arts graphiques, contes (inspiré du travail de Mr Boimare et Mme Cateline CMP Essonne), atelier santé -corps ping-pong.

Supports et modes de communication : Plaquettes – Bilan – Projets de service –
Articles ... (documents à joindre)

- Plaquette de présentation de la MDA
- Convention Cadre , Articles de journaux ... (à disposition)

Références théoriques ou expérientielles :

Circulaire du 3 mai 2002 relative à la prise en charge concertée des troubles psychiques des enfants et adolescents en grande difficulté.

Loi du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique

Circulaire DHOS/02 n° 2004-507 du 25 octobre 2004 relative à l'élaboration du volet psychiatrie et santé mentale du schéma régional d'organisation sanitaire de troisième génération intégrant les modalités relatives à la mise en place des maisons des Adolescents.

Circulaire DHOS/01/DGS/DGAS n° 517 du 28 Octobre 2004 relative à l'élaboration des SROS de l'enfant et de l'adolescent

Expérience MDA du Havre

Interventions et références aux travaux du Pr RUFFO et du Dr Patrick ALECIAN

Recueil de la parole des éducateurs concernant les besoins de prises en charge.